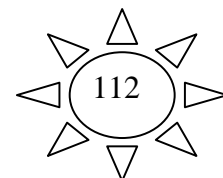


COMMUNE DE SAINT-GRAVE

REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 26 JUIN 2014



PROCES VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU 26 JUIN 2014

L'an deux mil quatorze, le vingt six juin, le Conseil municipal, dûment convoqué, le 13 juin s'est réuni à la Mairie, sous la Présidence de **Madame COLINEAUX Marie Odile, Maire**

PRESENTS : MM GUÉMENE Henri - BROHAN Paul – GUITTON Ludovic - NEVOUX Claude LE CARS Yannick – LOYER Dominique DUBOIS Alain - AUTRAN Thierry - GUEHO Cyril - DEPEIGE Fabrice – CAUDARD Marie Thérèse
LE RAY Marie Thérèse - DE LA BOUILLERIE Sybille

ABSENTS EXCUSES : PIQUET Jocelyne

POUVOIR : Mme PIQUET Jocelyne à Mr NEVOUX Claude

SECRETARE : Mme CAUDARD Marie Thérèse

Nombre de conseillers : En exercice : 15 Présents : 14 Votants : 15



**Madame le Maire informe les membres du rajout à l'ordre du jour du point :
DELEGUES SYNDICAT MIXTE DU GRAND SITE DE LA BASSE VALLEE DE L'OUST
Les membres du Conseil Municipal valident le rajout de ce point à l'ordre du jour.**

Le compte rendu de la réunion du Conseil Municipal du 22 mai 2014 est approuvé à l'unanimité.

2014_06_01 : DESIGNATION DELEGUE SUPPLEANT DU SYNDICAT MIXTE D'ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF DE LA BASSE VALLEE DE L'OUST

Suite à la demande de la préfecture, il convient de nommer un suppléant à ce syndicat. Rappel des délégués titulaires déjà désignés par délibération en date du 12 avril 2014 (2014_04b_09)

Les membres du Conseil Municipal désignent les membres comme suit :

Délégués Titulaires : Claude NEVOUX, Jocelyne PIQUET

Délégué Suppléant : Paul BROHAN

MAISON GICQUELLO

Depuis le dernier conseil, et afin de pouvoir installer le boulanger rapidement, la commission travaux s'est réunie pour les travaux à entreprendre (changement de fenêtre, travaux de plomberie et électricité, raccordement à l'assainissement collectif, remise en peinture...).

Il est nécessaire de mettre en place une convention pour la mise à disposition gratuite du local pour six mois à la date de signature. Un projet de convention a été établi et transmise à Mr et Mme REDON boulangers, quelques modifications sont à apporter concernant l'article 2 « le montant proposé de 250 euros par mois – deux mois de garantie » la demande consiste à bénéficier d'un loyer fixe pendant trois ans et un mois de garantie.

Le Conseil Municipal émet un avis favorable sur un montant de 250 euros par mois fixe pendant trois ans, au-delà de la troisième année le loyer sera réévalué suivant l'indice des loyers, un mois de garantie sera demandé. Le bail (3-6-9) qui sera consenti au-delà du terme de cette convention sera établi chez le Notaire de Rochefort en Terre. La convention sera validée au prochain conseil municipal, afin qu'ils entrent dans les locaux à compter du 1^{er} Août prochain.

2014_06_02 : CONVENTION D'OCCUPATION DU LOCAL DES ASSOCIATIONS (chasse, pétanque et la Bogeraie)

Une réunion a été organisée avec chaque président des associations concernées (chasse, pétanque et Amis Chapelle de la Bogeraie). A l'issue de celle-ci, les présidents d'associations concernées ont accepté le projet de convention qui leur a été présenté en apportant quelques modifications.

Après en avoir délibéré, les membres du Conseil Municipal, valident et actent la convention comme annexée à la présente délibération en votant comme suit :

Un membre du conseil, président d'une des associations ne prend pas part au vote.

14 voix pour

A ce titre la présente convention est adoptée.

2014_06_03: URBANISME – EXONERATION TAXE ABRI JARDIN

Suite à la loi de décembre 2013 de finances pour 2014 qui a introduit une nouvelle exonération concernant les abris de jardin, les communes ont la possibilité en prenant une délibération d'exonérer les abris de jardin soumis à Déclaration préalable.

L'ensemble du Conseil Municipal après en avoir délibéré décide d'exonérer les abris de jardin d'une surface inférieure à 20 m², soumis à déclaration préalable

Cette exonération sera applicable aux autorisations à construire accordées à compter du 1^{er} janvier 2015.

2014_06_04: MODIFICATION DES STATUTS DE LA CCPQ

En date du 19 mai dernier, la Communauté de Communes du Pays de Questembert a délibéré sur l'extension de ses compétences **à la compétence numérique.**

Considérant l'intérêt de déployer le très haut débit sur le territoire de la CCPQ afin d'éviter une fracture numérique du territoire.

Considérant que l'atteinte de cet objectif suppose de déployer un réseau très haut débit à l'échelon de la Communauté, dans la continuité de la réflexion menée à l'échelle du Département du Morbihan et de la région Bretagne qui prévoit le raccordement de tous les usagers en fibre optique à l'horizon 2030.

Afin que les opérations retenues puissent être engagées, il est indispensable que la communauté ait pris la compétence correspondante. Dans ce contexte, elle doit bénéficier de la part des communes d'un transfert de la compétence relative aux réseaux et services locaux de communications électroniques afin de pouvoir s'engager financièrement dans le projet porté par le Syndicat mixte Mégalis qui aura pour mission, durant la première phase du projet d'assurer la maîtrise d'ouvrage, l'exploitation et la commercialisation du réseau de communications électroniques très haut débit.

Etant rappelé que :

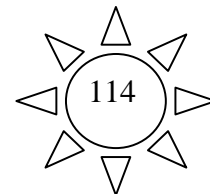
*La compétence relative aux réseaux et services locaux de communications électroniques recouvre 4 activités liées à la fourniture au public de services de télécommunication.

1° l'établissement et la mise à disposition d'infrastructures passives (ex location de fourreaux)

2° l'établissement et la mise à disposition de réseaux communications électronique, en tant qu'opérateur d'opérateurs (ex location de fibre optique)

3° l'établissement et l'exploitation de réseaux de communications électroniques (ex location de bande passante)

4° la fourniture de services aux utilisateurs finaux (ex vente d'abonnement internet) en cas d'insuffisance avérée d'initiative privée



Cette compétence ne concerne donc pas :

- Les actions engagées pour les besoins propres de la collectivité, qu'il s'agisse de services (ex accès internet d'une mairie) ou de réseaux.
 - Les compétences dites « accessoires » relatives à la pose d'infrastructures passives lors de la réalisation de travaux liés aux réseaux d'électricité, d'eau potable ou d'assainissement
- Ainsi les travaux d'enfouissement de réseaux électrique et les travaux de réseaux induits par la réalisation d'un lotissement demeurent à la charge des communes

Le transfert de la compétence relative aux réseaux et services locaux de communications électroniques permettra aux communautés d'établir et d'exploiter des infrastructures et réseaux de communications électroniques ou de cofinancer un projet d'aménagement numérique sur leur territoire.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré décide d'approuver la modification des statuts de la Communauté de communes du pays de Questembert

2014_06_05: RESULTATS APPEL D'OFFRES « PROGRAMME VOIRIE 2014»

Suite à la procédure lancée le 27 mai 2014 et après avoir reçu 3 dossiers, la commission d'appel d'offres s'est réunie le lundi 23 juin pour l'ouverture et l'analyse des plis reçus concernant le marché n° 1 «programme voirie 2014 »

Au vu des résultats et l'avis de la Commission d'appel d'offres, il s'avère que la société COLAS est la mieux placée au vu des analyses (rapport d'analyse en date du 24/06/2014).

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré,

- **décide de retenir la Société COLAS Centre Ouest située à Ploërmel pour un montant HT de : 11 831.70 € (tranche ferme et 5 045.30 € tranche conditionnelle : 6 786.40 €)**
- **autorise Madame le Maire à signer l'acte d'engagement et lancer les travaux.**

Au vu des résultats et de l'estimation faite par le maître d'œuvre (26 000 €) la commune peut faire une nouvelle consultation.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, autorise Madame le Maire à faire une nouvelle consultation auprès de diverses entreprises. Les résultats de cette nouvelle consultation seront validés lors du prochain conseil.

2014_06_06 : RESULTAT APPEL D'OFFRES « ACQUISITION TRACTEUR»

Suite à la procédure lancée le 27 mai 2014 et après avoir reçu 5 dossiers, la commission d'appel d'offres s'est réunie le lundi 23 juin pour l'ouverture et l'analyse des plis reçus concernant le marché n° 2 « acquisition de tracteur service technique »

Au vu des résultats et l'avis de la Commission d'appel d'offres, il s'avère que le concessionnaire DUVAL situé à PIPRIAC est le mieux placé au vu des analyses.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré,

- **décide de retenir le concessionnaire DUVAL Frères située à PIPRIAC pour un montant 39 714.00 € HT pour un tracteur de marque Kubota, 95 chevaux (Montant tracteur 44 714 € HT – reprise ancien matériel : 5 000 €)**
- **autorise Madame le Maire à signer l'acte d'engagement et tous les documents s'y rapportant**

2014_06_07: REDEVANCE OCCUPATION DES SOLS, VENTE AU DEBALLAGE

Une demande reçue en Mairie pour le stationnement d'un camion en vue de vendre des crêpes et galettes sur le parking derrière la médiathèque une fois par semaine. Il est demandé un raccordement électrique de son camion pendant la durée de la vente. Cette demande peut être

autorisée sous réserve d'établir une taxe de redevance d'occupation du domaine public pour vente au déballage.

Après en avoir délibéré à l'unanimité, le Conseil Municipal décide :

- **d'appliquer le tarif de 50 euros à l'année pour tout commerce ambulancier qui s'installe au vu de vente au déballage, uniquement ceux utilisant un branchement électrique.**

2014_06_08: DECISIONS MODIFICATIVES

Pour équilibrer certains comptes, et en accord avec la trésorerie, il convient de procéder aux modifications budgétaires comme suit :

Budget assainissement

C/1641 emprunts	- 0.05
C/28158 amortissements	+ 0.05
C/22 dépenses imprévues	- 255.00
C/66111 intérêts emprunts	+ 255.00

Budget Commune

DM n° 1

RF C/775 gestion courante	- 16 000
DF C/virement à la section investissement	- 16 000
.	
RI C/21 virement de la section de fonctionnement	- 16 000
RI C024 produits de cessions immobilisation	+ 16 000

DM n° 2

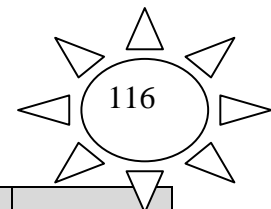
DI C/2031 (041) frais études	+ 5 000
DI C/2031 (040) frais études	- 5 000
RI C/2313 (041) intégration	+ 11 710.77
RI C/2113 terrain aménagé	- 20 000
RI C/2031 (041) frais études	- 16 077.96
RI C/2033 (041) frais insertion	+ 1 888.73
RI C/1641 emprunt	+ 45 900.00

L'ensemble du conseil Municipal autorise les modifications comme indiqué ci-dessus

2014_06_09 : MODIFICATION DU TABLEAU DES EFFECTIFS ET CREATION DE POSTE D'ADJOINT TECHNIQUE PRINCIPAL 1^{ère} CLASSE

Conformément à la réglementation, il conviendra de modifier le tableau des effectifs ci-contre en fonction de l'avancement de grade d'un agent technique suite à l'avis du Comité Paritaire.

- Suppression au 1er juillet 2014 du poste d'adjoint technique principal de 2^{ème} classe du fait de l'avancement de grade de l'agent.
- Création au 1^{er} juillet 2014 du poste d'adjoint technique principal 1^{ère} classe



	Grades	Nombre d'emplois et durée hebdomadaire de travail	obs
Pôle Administration			
Secrétariat maire	Adjoint administratif de 1 ^{ere} classe	1 à temps complet	Pas modif
Accueil mairie-poste	Adjoint administratif de 2 ^{ème} classe	1 à temps complet	Pas modif
Pôle Services Techniques			
Agent polyvalent (Voirie)	Adjoint technique principal 2 ^{ème} classe	1 à temps complet	Supprimé
Agent d'entretien (cantine/garderie)	Adjoint technique de 2 ^{ème} classe	1 à temps non complet (4/35 ^{ème})	Pas modif
Agent polyvalent (Voirie)	Adjoint technique principal 1 ^{ère} classe	1 à temps complet	Création
Agent polyvalent (espaces verts, bâtiments)	Agent de maîtrise	1 à temps complet	Pas modif
Pôle animation			
Garderie	Adjoint d'animation de 2 ^{ème} classe	1 à temps non complet (16/35 ^{ème})	Pas modif
Pôle Culturel			
Médiathèque	Adjoint du patrimoine - 2 ^{ème} classe	1 à temps non complet (4/35 ^{ème})	Supprimé

Le Conseil municipal après en avoir délibéré à bulletin secret 13 voix pour, 2 voix contre, valide le tableau modifié comme ci-dessus.

2014_06_10 : LIGNE DE TRESORERIE

Comme chaque année, il conviendra de procéder au vote du renouvellement de la ligne de trésorerie. Les conditions proposées sont les suivantes :

Plafond : 80 000 euros

Durée : 1 an (intérêts payables trimestriellement par débit d'office)

Taux euribor : 3 mois moyenné + 1.78 % base de calcul exact /365 jours

soit une marge de 1.65 % sur la base de calcul. Conventiennelle exact 360 jours.

Index mai 2014 : 0.325 %

Frais de mise en place : 0.10 %

Après en avoir délibéré, 12 voix pour- 2 contre - 1 abstention, les membres autorisent le renouvellement de la ligne de trésorerie selon les conditions énoncés ci-dessus

DELEGUES SYNDICAT MIXTE DU GRAND SITE DE LA BASSE VALLEE DE L'OUST

Suite à la demande du Président du Syndicat Mixte du grand site de la basse vallée de l'oust, de désigner deux délégués, l'ensemble du Conseil Municipal décide de ne pas donner suite à cette demande et comme il l'a indiqué lors du précédent conseil, de sortir du syndicat. Un courrier avait été fait dans ce sens à Monsieur le Président.

QUESTIONS DIVERSES

Madame le Maire fait un bref résumé du compte rendu de la Communauté de Communes du Pays de Questembert

Certains conseillers ont assisté à des comités ou commissions et en font le résumé.

Dates à retenir :

Le passage d'une animation cirque « le Steven Dumas Circus » se fera le dimanche 13 juillet sur la commune.

Festimômes se tiendra le samedi 15 novembre 2014 à Saint Gravé : « camion à histoires »

Prochains conseils municipaux : le jeudi 31 juillet à 20 h et le jeudi 4 septembre à 20h30

La séance est clôturée à 23h15 après avoir délibéré sur les points numérotés de 2014_06_01 à 2014_06_10

M.-O. COLINEAUX

H. GUEMENE

P. BROHAN

L. GUITTON

C. NEVOUX

Y. LE CARS

D. LOYER

A. DUBOIS

T. AUTRAN

C. GUEHO

F. DEPEIGE

M.-T. CAUDARD

M.-T. LE RAY

J. PIQUET
Pouvoir

S. DE LA BOUILLERIE